

Compte rendu de séance

Séance du 30 Janvier 2017

L'an 2017 et le 30 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, mairie sous la présidence de MARECHAL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MARECHAL Jean-Pierre, Maire, Mmes : PAHON Michelle, PRODHON Nicole, MM : BOUVIER Roger, GAILLARD Patrice, GULLO Julien, MAIRE Gilles, MASSON Christophe

Excusée : Mme BOISSELIER Maryline

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 8

Date de la convocation : 23/01/2017

Date d'affichage : 23/01/2017

A été nommé(e) secrétaire : M. MAIRE Gilles

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau plan d'aménagement des forêts communales
- Délibération et vote du nouveau plan d'aménagement
- Subvention reçue
- Fête foraine : fixation de la date
- Devis d'élagage
- Questions diverses (repas des anciens...).

Délibération n° 1-1-2017 - Vote du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale

Monsieur Jérôme MASSOTTE, agent ONF est venu présenter le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période de 2017 à 2036. Il décrit les objectifs et enjeux de la gestion proposée.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Oui l'exposé de l'agent ONF et du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération n° 1-2-2017 - Subvention reçue

Monsieur le Maire rappelle que la restauration du Christ en Croix sur la Poutre de gloire de l'église de Changey s'est vue remettre le prix du concours "Grand Prix Pèlerin du Patrimoine 2015" de la part de l'association Notre-Dame de La Source.

A cette occasion, la commune reçoit la somme de 1.500 € par chèque.

Le conseil municipal approuve le versement de cette somme et autorise le Maire à effectuer toutes les formalités comptables liées au bénéfice de cette subvention.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération n° 1-3-2017 - Devis d'élagage

Monsieur le Maire présente le devis de DEFIS relatif aux travaux d'élagage à prévoir sur la commune et qui s'élève à 6.749,00 €.

Au regard du montant indiqué, le conseil décide de ne pas approuver le devis présenté et souhaite en obtenir d'autres afin de pouvoir comparer au mieux et obtenir un prix moins élevé.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération n° 1-4-2017 - Convention de service commun : service travaux territoire de Neuilly-l'Evêque

Le Maire expose que le SIVOM de Neuilly l'Evêque a été dissout dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Pour permettre aux communes de bénéficier du service, la Communauté de Communes du Grand Langres a mis en place un service commun au sens de l'article L. 5211-4-2 du CGCT. Pour que la commune puisse continuer à faire appel aux agents, il convient de signer la convention de service commun ci-jointe.

Il précise que la facturation du service aux communes se fera sur les attributions de compensation. Le calcul sera établi en fonction des modalités déterminées dans le règlement de service adopté par le conseil communautaire du 20 décembre 2016.

Après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 2 abstentions.

Le conseil municipal :

- **Approuve la convention de service commun telle que jointe en annexe,**
- **Autorise le Maire à la signer.**

A la majorité (pour : 6 - contre : 0 - abstentions : 2)

Délibération n° 1-5-2017 - Convention de groupement de commande de fournitures

La secrétaire de mairie nouvellement en place effectue le secrétariat de plusieurs communes : Bannes, Lecey, Orbigny-au-Val et Chatenay-Vaudin. Pour des raisons pratiques et économiques (frais de port de commande...), une convention de groupement de commande de fournitures (de bureau, entretien, affranchissement, logiciels...) a été mise en place entre ces dernières. Il est proposé à la mairie de Changey de faire partie de cette convention de bénéficier ainsi des avantages y afférents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention de groupement de commande de fournitures mentionnée.

A l'unanimité (pour : 8 - contre : 0 - abstentions : 0)

Fixation de la date de la fête foraine :

La commune a été destinataire d'un courrier de demande d'emplacements pour la fête foraine du

village de la part des forains habituels. La date de la fête est fixée au 8 octobre 2017

Balayage des rues du village :

Le maire communique le devis reçu de la part de la société Vitrierie Claire concernant le balayage des rues. Il s'élève à :

- 484 € HT par prestation (3 prévues dans l'année)
- 23 € HT pour l'aspiration des feuilles,
- 14 € HT par regard aspiré,
- 80 € HT par déplacement.

Dans la mesure où la CCGL devrait prendre une décision à ce sujet, le conseil préfère ne pas se prononcer pour le moment et attendre une éventuelle proposition de la communauté de communes.

Demande de Monsieur Jean GUICHARD :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier électronique adressé par Monsieur Jean Guichard relatif à la taille des marronniers se trouvant à proximité de sa propriété.

Le conseil rappelle qu'il est prévu de les abattre, cependant il sera nécessaire de faire appel à un bucheron car cet abattage s'avère délicat (proximité de la ligne électrique et de la toiture de Monsieur Guichard).

Courrier de la Paroisse Saint-François d'Assise :

La paroisse a adressé un courrier de remerciement à la commune pour le prêt gratuit de la salle des fêtes le 9 octobre 2016.

Repas des aînés :

Il se déroulera le dimanche 5 mars et le repas sera préparé par la Maison Bailly, traiteur.

Séance levée à 00h30

En mairie, le 06/02/2017
Le Maire, Jean-Pierre MARECHAL